



SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2024

2024-27

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décision modificative N°1 – Budget principal

Considérant que le Budget primitif 2024 principal a été voté à l'unanimité lors du Comité Syndical en date 08 avril 2024.

Considérant la nécessité d'ajuster certains chapitres

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : l'inscription de la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL			- €

RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
75	75882	Rectification imputation budgétaire BP 2024	- 1 304 437.00 €
75	75888	Rectification imputation budgétaire BP 2024	1 304 437.00 €
TOTAL			- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLE	MONTANT
041	2313	Récupération avance marché travaux ECT	74 822.03 €
TOTAL			74 822.03 €

RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLE	MONTANT
021		Virement de la section de fonctionnement	- €
041	238	Récupération avance marché travaux ECT	74 822.03 €
TOTAL			74 822.03 €



Syndicat Mixte d'Élimination et de VALorisation des Déchets

2024-27

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	11
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	14
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0


Le Président**Christian MUSIAL**